

Mise en place de l'aide personnalisée avec réorganisation du temps scolaire - *Montcuq maternelle*

L'école souhaite mettre en place une organisation de la journée qui permet l'intervention simultanée de deux enseignants dans la même classe, afin de dispenser l'aide individualisée dans le cadre d'une différenciation pédagogique pendant les 24 heures d'enseignement dues à tous les élèves.

Quand :

Les élèves de l'école ont tous 6 heures de classe par jour, un décalage horaire de 30 minutes est appliqué le midi.

Les enseignants effectuent par jour : 6h de cours dans leur classe + 30 minutes d'aide au sein d'une autre classe de l'école (ou groupe classe).

L'emploi du temps des élèves de TPS-PS et les MS-GS qui ne mangent pas à la cantine fonctionnerait selon l'horaire A : 9h/12h – 13h30/16h30.

L'emploi du temps des élèves de MS-GS qui mangent à la cantine fonctionnerait selon l'horaire B : 9h/12h30 – 14h00/16h30.

Comment :

Tous les élèves de MS-GS rencontrant des difficultés passagères au cours de l'année continuent leurs apprentissages de manière individualisée, au sein d'un petit groupe encadré par un maître, de 12h à 12h30 ou de 13h30 à 14h00.

Le programme d'aide personnalisée porte sur les apprentissages en français et en mathématiques selon les recommandations ministérielles (production d'écrits, jeux autour de la numération, dictée à l'adulte pour alimenter le blog de l'école, discrimination visuelle, compréhension des consignes, résolution de problèmes).

Chaque programme est mis en place pour une durée précise (5 périodes au minimum), avec des objectifs clairement définis. Les familles sont informées de cette prise en charge grâce à des informations qui circulent dans le cahier de liaison des élèves.

Quelle organisation pédagogique de l'aide personnalisée :

- Chaque enseignant prépare et organise l'aide pour les élèves de son groupe.
- Des temps de concertation entre les enseignants concernés sont fixés, pour harmoniser ce temps d'enseignement au sein d'une même classe. A chaque période, les enseignants prendront un temps d'évaluation des élèves et des activités proposées.
- L'aide personnalisée permet avant tout d'effectuer des remédiations immédiates auprès d'élèves rencontrant des difficultés passagères. Elle est différente de l'aide apportée par le réseau d'aide (RASED) sur le temps scolaire.

Travail sur les 24 heures :

* travaux en équipe pédagogique : nombre et durée des réunions envisagées

35 réunions de 30 minutes - 1 fois 30 minutes, chaque semaine intégrée au Conseil des maîtres
= 17h30

* relation avec les parents - modalités retenues : réunion de rentrée avec les parents pour expliquer le fonctionnement de l'année + 3 réunions en direction des parents + liaison GS-CP / réunion-rencontre futures familles (futurs TPS) = **6h30**

+ Travail sur les 18 heures d'animations pédagogiques et de formation

Soit un total de 108 heures pour l'année scolaire.